

Attribution de temps

Je céderai la parole sur ces commentaires.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je suis heureux que le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) ait annoncé qu'il allait laisser la parole. Je trouve extrêmement arrogant de sa part qu'il dise aux députés de l'opposition officielle et aux députés de l'autre parti...

M. Lewis: Je suggère!

M. Prud'homme: ... comment utiliser leur temps. Nous n'avons pas à nous faire dire par le leader adjoint...

M. Lewis: J'essayais de vous sauver malgré vous.

M. Prud'homme: ... comment utiliser notre temps. C'est aussi arrogant que lorsque le ministre dit: «Ce sera comme je le veux, un point c'est tout». Nous avons déjà eu cette expérience. Je regrette de vous dire, monsieur le Président, que ce qui s'est passé aujourd'hui va empoisonner pendant quelque temps les relations que nous avons avec la présidence et le gouvernement.

Je voudrais maintenant vous dire, monsieur le Président, que nous devons revenir au début de la série d'événements qui ont eu lieu. Nous savons tous qu'il était 15 h 56. Nous savons tous que la motion entraîne un débat de deux heures. Toutefois, nous savons aussi que dès qu'un vote a eu lieu, il y a une longue tradition que je n'ai jamais vu rompre à la Chambre et qui veut qu'un député puisse dire: «Je n'ai pas voté pour telle ou telle raison...», «Comme j'étais en retard, rayez mon nom», ou «J'ai vu un député voter alors qu'il n'en avait pas le droit». Cela a toujours eu la préséance comme recours au Règlement. Et surtout, lorsqu'un député comme le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique soulève la question de privilège, j'estime que cela a nettement la préséance sur tout le reste, même sur mon recours au Règlement.

● (1630)

Nous avons vu avec quelle arrogance et quelle bouffonnerie—et la télévision en témoignera—le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) s'est penché et a parlé dans le microphone. Vous allez pouvoir constater que ce n'est pas la meilleure journée à la Chambre des communes. Je conseille aux députés de regarder la télévision plus tard pour voir avec quelle bouffonnerie sans précédent à la Chambre le ministre a présenté son projet de loi. Avant que les députés me prennent à partie, je leur recommande de regarder la télévision et de se demander si c'est ainsi qu'ils veulent mener les affaires de la Chambre des communes. Nous n'avons pas de leçons à recevoir...

[Français]

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Fais pas trop le puritain!

M. Prud'homme: L'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) dit que...

[Traduction]

M. le Président: Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a la parole. Comme il est l'un de nos doyens et

qu'il jouit d'une vaste expérience, il mérite certes d'être entendu. Le député de Saint-Denis a la parole.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je voudrais que tout le monde sache que nous avons un Règlement à la Chambre et que nous voulons simplement qu'on s'y conforme.

Ce n'est pas tous les jours que nous voyons le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) s'emporter de la sorte. Jamais je ne l'avais vu ainsi. Certains pourront peut-être l'accuser de faire de l'épate, mais dans la vie politique, il faut savoir distinguer le vrai du faux. Le député d'Ottawa—Vanier s'était levé pour prendre la parole mais le ministre a insisté pour présenter une motion qu'il n'aurait dû présenter qu'une fois que la présidence aurait eu entendu la question de privilège que le leader du nouveau parti démocratique à la Chambre avait soulevée au sujet du droit d'un député de voter ou non.

Nous savons qu'il était 15 h 36 et que le gouvernement avait décidé d'en finir par tous les moyens avant 18 h 00 aujourd'hui. Je tiens à dire que le gouvernement parviendra peut-être à en finir, mais les téléspectateurs chez-eux devraient savoir—je m'en suis assuré auprès de la présidence—que tandis que je parle, j'épuise les deux heures. Ces questions de privilèges grugent en partie les deux heures prévues pour le débat sur l'attribution de temps. C'est probablement la raison pour laquelle le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre demande pourquoi la Chambre n'utilise pas le temps à meilleur escient, mais il y a une affaire qui importe davantage que le débat de deux heures. C'est le Règlement de la Chambre et la façon dont nous nous comportons.

Sans l'ombre d'un doute, je dirai que la présidence doit toujours demeurer en dehors du débat. C'est aux députés qu'il appartient de décider du sort qu'ils veulent réserver aux mesures.

A l'époque où notre parti formait le gouvernement, l'Opposition officielle a commis maints abus. Personne ne saurait dire que nous l'avons imitée depuis le 4 septembre 1984.

Je puis dire à mon distingué collègue le leader du gouvernement à la Chambre que c'est ainsi que lui-même ou l'un de ses successeurs, entend conduire les affaires de la Chambre, il peut s'attendre dorénavant à avoir la vie dure. Le gouvernement qui vaque à ses propres affaires et le ministre qui s'imagine pouvoir forcer la Chambre a adopté ce projet de loi n'en tireraient aucun avantage. Cette lutte est bien loin d'être terminée.

Je soutiens que les événements d'aujourd'hui n'auraient jamais dû se produire. Il existe des façons de conduire les affaires de la Chambre et, quand il y a abus, nous le savons. Nous tenions à présenter notre point de vue et il n'y a pas eu abus. Je demande à mon distingué collègue le leader du gouvernement à la Chambre quelle différence cela aurait bien pu faire d'accorder 15 minutes de plus et de terminer le débat de deux heures consacré au projet de loi le 27 avril ou plus tard. Compte tenu de la grande passion que ce débat suscite, ne peut-on pas attendre quelques jours de plus?